

**Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**  
**Division des grands parcs métropolitains**  
**Bureau du Mont-Royal**  
801, rue Brennan  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
No de téléphone : 514 868-4938

Le 6 juin 2018

## **Par courriel**

Mme Élise Naud  
Secrétaire de la commission  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, Bureau 114  
Montréal (Québec) H3A 1X6

## **Objet : Consultation publique sur les voies d'accès au mont Royal : documents demandés (2)**

Madame,

Cette lettre fait suite à votre lettre du 24 mai 2018 dans laquelle vous résumiez les documents demandés par les participants à la séance d'information du 15 mai 2018. Voici les informations qui vous sont transmises pour répondre à ces demandes.

1. Un historique des accidents survenus sur l'axe Remembrance-Camillien-Houde. Ces informations pourront vous être transmises d'ici la fin du mois de juin après avoir été compilées sous une forme qui en facilite la lecture et la compréhension.
2. La demande de prendre l'autobus accompagné d'un chien. Voici les informations transmises par la Société de transports de Montréal :

«L'article 8 du Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal (R-036) encadre différentes conditions permettant aux personnes d'être accompagnées par un animal.

«8. Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est permis à toute personne de se trouver accompagnée :

- a) d'un chien guide ou d'un chien d'assistance dont cette personne se sert afin de pallier à un handicap, ou d'un chien-guide ou d'assistance à l'entraînement;
  - b) d'un animal se trouvant en tout temps dans une cage ou un récipient fermé dûment conçu à cet effet.
- Dans toutes autres circonstances, il est interdit de se trouver dans ces lieux avec un animal ou de permettre qu'un animal y soit présent.»

La STM ne fera pas d'exception au présent article dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur les voies Camillien-Houde et Remembrance, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.»

Espérant le tout à votre entière satisfaction,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre-Paul Savignac  
Chef de division